

SECTION 21

DIVISION BOEUF DE BOUCHERIE

2025

EXPOSANTS DE BOEUF

Règlements généraux:

- Ouvert aux exposants de toutes les régions.
- Tous les exposants doivent devenir membre de la Société agricole du Pontiac
- Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formulaire d'inscription. Les entrées sont enregistrées seulement quand toute l'information sera reçue, un frais de 25% sera imposé à la bourse gagnée si les documents requis sont envoyés en retard. Toutes inscriptions doivent être postées à la société d'agriculture du Pontiac, C.P. 149, Shawville QC J0X 2Y0, avant le 12 août 2025. La date limite est le 19 août 2025 pour les inscriptions par AssistExpo.
- Frais d'exposition 15% de la bourse gagnée.
- Tout litige doit être fait auprès du directeur de la division le jour même. Toute plainte doit être faite par écrit avec un chèque certifié de 100\$ ou en argent comptant. La décision rendue est finale et sans appel.
- Nous en sommes pas responsables de tout dommage ou perte. L'exposant est responsable de tout dommage causé par lui, ses aides ou ses animaux.
- Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps dans la grange.
- Les animaux présentant de signes de maladies ou de parasite devront quitter les lieux immédiatement.
- Nous ne sommes pas responsables de toute transmission de maladies entre les animaux.
- Les animaux doivent être identifiés par leur étiquette ATQ ou celle de l'Ontario, à défaut l'animal devra quitter le site immédiatement.
- Maximum de 10 classes par race.
- Chaque exposant aura droit à :
 - Aides de ferme : 2 laisser-passer pour 4 têtes de bétail
 - Véhicule : 1 laisser-passer par exposant
 - 2e laisser-passer si 6 têtes et plus de bétail

Les laisser-passer seront distribués par le directeur une fois les vérifications faites. La Société agricole du Pontiac n'est pas responsable de tout dommage aux véhicules stationner sur le site.

- Informer-vous auprès du directeur avant d'installer vos cageots de tonte.
- Les exposants doivent garder libres les allées et les portes, ne pas y laisser nourriture, chaises et toutes autres accessoires qui entraveraient la circulation des personnes et des animaux.
- Un maximum de 13 classes par race peut être présenté
- Deux substitutions sont permises
- Aucune restriction sur les multiples dans les classes, sauf pour le troupeau de l'éleveur et le taureau et sa progéniture.
- Le nombre d'inscriptions par exposant est limité à 10.
- Les veaux présentés lors du concours vache et veau peuvent être présentés individuellement.
- Si vous voulez arriver vendredi, vous devez aviser un des directeurs au plus tard jeudi matin.
- Les exposants arrivent le samedi matin et partent lorsque leur concours est terminé.
- L'horaire du concours peut changer sans préavis selon le nombre de participants. Cependant, les races sont présentées par ordre alphabétique anglophone les unes après les autres : Angus, Bull calf, Any other Breed, CrossBreed, etc.

- Afin d'avoir le bon endroit où installer votre cage de tonte, svp veuillez contacter un des directeurs.
- Les juges, à leur discrétion, pourraient subdiviser une classe ayant plus de 14 participants.
- La litière gratuite (copeaux) est mise à votre disposition.
- Tout animal sans numéro d'enregistrement sera classé en tant que Any Other Breed/Crossbreed.

Division 21 Bœuf
Samedi 30 août 2025
Aréna
Peewee à 12 h 30
Bœufs à 12 h (midi)

Directeurs: Nancy Tubman 819-647-2497, Ryan Curry 613-883-2141
Juges: il sera présenté séance tenante

PRIX: 1^{er} 100\$, 2^e 90\$, 3^e 75\$, 4^e 60\$, 5^e 55\$, 6^e 50\$, 7^e 45\$, 8^e 35\$, 9^e 25\$, 10^e 20\$

NOUVEAUTÉ : Concours Hereford MARQUE D'EXCELLENCE
Concours Simmental points pour la compétition bisannuelle

Sections

Section 55 Angus
 Section 56 Any other Breed/Crossbred
 Section 52 Charolais
 Section 49 Hereford- et Herford Marque d'Excellence à la fin du livret
 Section 57 Shorthorn
 Section 53 Simmental

CLASSES DE TAUREAU

1. Taureau-veau entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} juin 2025.
2. Taureau né entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 août 2024
3. Taureau né entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024
 CHAMPION JUNIOR TAUREAU
 VICE-CHAMPION JUNIOR TAUREAU
4. Taureau 2 ans, né après le 1^{er} janvier 2023.
 CHAMPION TAUREAU SÉNIOR
 VICE-CHAMPION TAUREAU SÉNIOR
 GRAND CHAMPION TAUREAU
 VICE-GRAND CHAMPION TAUREAU
5. Génisse veau née entre le 1^{er} janvier 2025, doit être âgée d'au moins 3 mois le jour du concours. La classe sera subdivisée par âge s'il y a plus de 7 concurrents.
6. JUNIOR génisse née entre le 1^{er} mars 2024 et le 31 août 2024.
7. SÉNIOR génisse née entre le 1^{er} janvier 2024 et le 29 février 2024.
8. Génisse D'AUTOMEN née entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre
 JUNIOR CHAMPIONNE GÉNISSE
 JUNIOR VICE CHAMPIONNE GÉNISSE
9. VACHE DE 2 ANS née entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 avec son veau naturel et tatoué né en 2025.
 Tous deux sont considérés comme une entité, le veau peut être aussi présenté seul dans les classes 1, 4, 10, 11 et 12.
10. VACHE MATURE née avant le 1^{er} janvier 2023 avec son veau naturel et tatoué. Tous deux sont considérés comme une entité, le veau peut être aussi présenté seul dans les classes 1, 4, 10, 11 et 12.
 CHAMPIONNE SENIOR VACHE
 VICE-CHAMPIONNE SÉNIOR VACHE
 GRANDE CHAMPIONNE VACHE
 VICE-GRANDE-CHAMPIONNE VACHE

11. Troupeau de l'éleveur, un groupe de 4 animaux reproduit par l'exposant, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.
12. Progéniture du géniteur, un groupe de 3 animaux du même géniteur, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.
13. Progéniture de la génitrice, 2 animaux, progéniture d'une génitrice. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Limite d'une inscription par exposant.

CHAMPIONS SUPREME

Les champions suprême, taureau et vache, se qualifient pour les classes suprêmes de Masterfeed au Royal Winter Fair



CHAMPION SUPRÊME TAUREAU classe ouverte aux grands champions toutes races confondues- commandité par MacGregor Concrete Product Beachburg, ON, Jack MacGregor

CHAMPIONNE SUPRÊME VACHE classe ouverte aux grandes championnes toute races confondues. Commandités par MacGregor Concrete Products Beachburg, ON, Jack MacGregor.

CONCOURS HEREFORD MARQUE D'EXCELLENCE (CHA)

SAMEDI 30 AOÛT 2025 À 12H30

Section 49- Hereford

Prix 1^{ère} 100\$, 2^e 90\$, 3^e 75\$, 4^e 60\$, 5^e 55\$, 6^e 50\$, 7^e 45\$, 8^e 35\$, 9^e 25\$, 10^e 20\$

1. Les règles et les directives du concours tel qu'édicter par l'Association canadienne marque d'excellence (MOE)
2. Afin de participer au concours CHA MOE, le propriétaire doit être membre en règle de l'Association canadienne Hereford.
3. Une copie numérisée du papier d'enregistrement doit être fourni les inscriptions. Les exposants doivent s'assurer que les titres de propriétés doivent être rigoureusement identiques aux papiers de pedigree de l'animal, de plus, le tatou doit être clair et lisible et en concordance avec le pedigree.
4. Aucun changement de tatou ne sera permis une fois sur les lieux.
5. Les exposants doivent avoir leurs cartons de stalle pour chaque animal.
6. Une chemise ou une veste rouge doit être porté par tous les exposants.

Veuillez aussi lire et respecter la section du livret "Attention aux exposants de bœuf"

TAUREAU

Classes

1. Taureau, veau né entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1 juin 2025.
2. Taureau, jeune né entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 août 2025
3. Taureau, yearling d'automne né entre le 1^{er} septembre 2024 et le 1^{er} décembre 2024

Champion junior taureau

Vice-champion junior taureau

4. Taureau 2 ans, né après le 1^{er} janvier 2023.

Champion sénior taureau

Vice-champion sénior taureau

Grand champion taureau

Vice grand champion taureau

VACHE

Classes

5. Génisse, née entre le 1^{er} janvier 2025 et âgée d'au moins 3 mois le jour du concours.
Il est possible que la classe soit subdivisée par âge s'il y a plus de 7 concurrentes.
6. Yearling d'automne, née entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024.
7. Yearling junior, née entre le 1^{er} mars 2024 et le 31 août 2024.
8. Yearling sénior, née entre le 1^{er} janvier 2024 et le 29 février 2024.

Championne junior vache

Vice-championne junior

9. Vache âgée de 2 ans, née entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Vache avec veau sont considérés comme une inscription. Cependant, le veau peut être inscrit seul aux classes 1,5,11,12 et 13. LE veau n'accumule pas de point pour le MOE.
10. Vache mature née avant le 1^{er} janvier 2023 avec son veau. Celui-ci doit être naturel, de race pure et dûment tatoué. Vache et veau sont considérés comme une inscription. Cependant, le veau peut participer aux classes 1,5,11,12 et 13. LE veau n'accumule pas de points MOE.

Championne vache sénior

Vice-championne vache sénior

Grande championne vache

Vice-Grande Championne vache

11. Troupeau de l'éleveur, un groupe de 4 animaux reproduit par l'exposant, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.
12. Progéniture du géniteur, un groupe de 3 animaux du même géniteur, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.
13. Progéniture de la génitrice, 2 animaux, progéniture d'une génitrice. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Limite d'une inscription par exposant.

PRIX MEILLEUR ÉLEVEUR

Tel que mentionné dans les règles et directives du CANADIAN HERFORD ASSOCIATION MARQUE D'EXCELLENCE. Un prix sera présenté à l'individu ou à la compagnie (tel qu'inscrit au certificat ou l'enregistrement) qui a accumulé le plus grand nombre de points. Les 6 meilleurs résultats des concours serviront à calculer le nombre de points accumulés. Afin d'être éligible, l'éleveur doit avoir participer au concours. Le tout est basé sur le principe que les propriétaires au moment de la fécondation sont les éleveurs de l'animal.

PRIX MEILLEUR EXPOSANT

Un prix sera présenté à l'exposant ayant cumulé le plus de points. Le pointage des 6 meilleurs concours sera utilisé pour calculer ce pointage. Tous les animaux cumulant ces points doivent appartenir au même exposant. En cas de copropriété, l'exposant doit être identifié, sans quoi, les co-propriétaires seront considérés comme étant une seule entité.